

# LETTER DE MISSION



## La Ministre

Références à rappeler :  
MC/2024/D/1724

Paris, le **02 FEV. 2024**

Note  
à l'attention de

**Madame Laurence TISON-VUILLAUME**  
**Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles**

**Objet :** Mission d'évaluation de l'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux.

Développer l'accès à l'offre culturelle de tous les habitants des territoires ruraux constitue l'une de mes priorités. Bénéficiant généralement d'un faible niveau d'équipements culturels et d'une moindre présence de professionnels, ces territoires sont en effet en droit d'aspirer à une plus forte irrigation culturelle.

La mission d'évaluation réalisée par l'IGAC en 2023 portant sur l'action des labels de la création dans les zones rurales a établi qu'en dépit de leur implantation majoritaire dans les agglomérations les plus importantes, ils déplient des stratégies de diffusion en zone rurale et obtiennent des résultats significatifs.

Toutefois, compte tenu de son périmètre, cette mission ne pouvait appréhender l'ensemble de l'action en zone rurale des structures et dispositifs soutenus par le ministère de la culture dans l'ensemble des domaines culturels ni identifier les attentes des populations en matière d'accès dans tous les champs artistiques.

Afin d'avoir une vision plus complète de la réalité culturelle de ces territoires, je souhaite que vous puissiez identifier, à partir du terrain, les besoins d'accès à l'offre culturelle et les attentes des habitants, des élus locaux et des acteurs culturels en zones rurales, et évaluer comment les structures et dispositifs financés par le ministère de la culture y répondent, tous secteurs confondus. Sur la base de ce bilan, vous dégagerez des pistes de mesures concrètes à mettre en œuvre pour aller plus loin.

Vous y intégrerez l'analyse de l'action du pass Culture, sous réserve de la qualité des données de la société à actions simplifiées en charge de la gestion du dispositif au regard de la difficulté à localiser les bénéficiaires et les lieux de consommation des biens artistiques auxquels ce pass donne accès. Vous

1/2

Ministère de la Culture  
3, rue de Valois 75001 Paris

veillerez également à examiner le développement des « tiers lieux » artistiques et de la présence artistique porté par les « ateliers de fabrique artistique ». Enfin, pour les arts visuels, vous apprécierez l'impact de la commande publique sur les territoires.

Votre mission, conduite en lien étroit avec les directions régionales des affaires culturelles, ne pourra prétendre à l'exhaustivité mais devra dégager des constats et leviers permettant de guider l'action à court et moyen termes.

Vous pourrez vous appuyer sur la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, les directions et délégations générales ainsi que le secrétariat général du ministère. Vous pourrez mobiliser en tant que de besoin le département des études de la prospective, des statistiques et de la documentation pour toutes données ou besoins méthodologiques nécessaires à votre mission.

Je souhaite que votre rapport me soit remis dans les deux mois suivant la signature de cette lettre de mission, avec un point d'étape à un mois.



Rachida DATI

Copies : - M. Luc ALLAIRE, Secrétaire général ;  
- M. Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;  
- M. Christopher MILES, Directeur général de la création artistique ;  
- M. Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture ;  
- Mme Florence PHILBERT, Directrice générale des médias et des industries culturelles ;  
- M. Paul de SINETY, Délégué général à la langue française et aux langues de France ;  
- M. Dominique BOUTONNAT, Président du Centre national du cinéma et de l'image animée.

2/2